



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E59856

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 322.814.252

Siret : 322 814 252 00043

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3025478

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4729618904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4729618904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : ECR SA

2470 ROUTE DE BERGUES
59470 WORMHOUT

Téléphone : 03 28 65 65 31

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@ecr-couverture.fr

Responsabilité légale :

GEERAERT NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax :

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/11/2021
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	09/11/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	17/11/2021
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	17/11/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.